



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**

N°12 – D. 08.07.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

5.4. Nombre de places attribuées en deuxième année du premier cycle des Etudes de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à la rentrée 2022 et leur ventilation par voie d'accès

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, LABRIET Pierre, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), RIFFARD Coline (donne procuration à TERRIER Laurent), CHALON Nathalie (donne procuration à BESSIERES Bernard), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), AUSCHER Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard), MERLE Elsa (donne procuration à MERMILLOD Martial).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et ventilation provisoire par voie d'accès comme suit :

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112 (-)	65 (+24)	17 (+8)	8 (+3)	202 (+35)
LAS 1	74 (+38)	24 (+9)	7 (+4)	5 (+3)	110 (+54)
LAS 2-3	100 (+87)	42 (+39)	12 (+11)	6 (+5)	160 (+142)
Passerelles	16 (+6)	7 (+4)	2 (+1)	- (...)	25 (+11)
Total	302	138	38	19	497

Considérant qu'un second vote pour le nombre de places définitives aura lieu avant la fin de l'année civile.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation provisoire par voie d'accès comme présentés ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation provisoire par voie d'accès comme présentés ci-dessus.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 08 juillet 2021

Pour le Président et par délégation

Publié le : 19/07/2021

Transmis au Rectorat le : 19/07/2021

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.